



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 5 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus) à Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin), Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua) à M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Débat d'orientations budgétaires

Finances

Conformément à la loi du 6 février 1992 dont les dispositions sont reprises dans le règlement intérieur de la structure, le conseil communautaire débat des grandes orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les objectifs du DOB sont :

- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes,
- de présenter les actions qui seront mises en œuvre.

De plus, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, mentionne les conditions de présentation du DOB. Celui-ci doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Aussi, le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires (ROB) sera présenté aux conseillers communautaires.

Il mentionne les éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure, l'évolution des effectifs,
- l'évolution de dépenses,
- la gestion de la dette contractée,
- les perspectives pour le projet de budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

PREND ACTE

- De la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein de l'assemblée portant sur l'exercice 2024 et sur l'ensemble des budgets communautaires ;
- Du rapport d'orientations budgétaires 2024 présenté en séance et joint à la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patrice BROUILLARD

Le Secrétaire de séance

François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.